



## Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine

97-3 | 2009

Le tourisme montagnard au crible de la durabilité

---

### Préface

Le tourisme montagnard au crible de la durabilité

Pierre Dérioz et Philippe Bachimon

---



#### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rga/963>

ISSN : 1760-7426

#### Éditeur

Association pour la diffusion de la recherche alpine

#### Référence électronique

Pierre Dérioz et Philippe Bachimon, « Préface », *Revue de Géographie Alpine | Journal of Alpine Research* [En ligne], 97-3 | 2009, mis en ligne le 25 mars 2010, consulté le 21 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rga/963>

---

Ce document a été généré automatiquement le 21 avril 2019.



*La Revue de Géographie Alpine* est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

---

# Préface

Le tourisme montagnard au crible de la durabilité

Pierre Dérioz et Philippe Bachimon

---

- 1 Depuis leur « invention » au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle (Briffaud, 1989 – Debarbieux, 1993), indissociable d'un renversement du regard porté sur elles, les hautes montagnes constituent des espaces attractifs pour le tourisme, à la charnière entre la valorisation de leurs paysages (tourisme de visite et de contemplation, lié à diverses formes de villégiature) et les activités de « pleine nature » qu'elles offrent (pratique de l'ascension d'abord, déclinée par la suite sur une gamme allant de l'escalade à la randonnée, puis duski alpin auxsports de neige). Ce développement touristique qui s'étale sur un siècle et demi, inégal selon les massifs et les vallées, renvoie schématiquement à deux grands modèles, tantôt dissociés, tantôt superposés, et qui entretiennent évidemment de multiples interactions: un tourisme excursionniste plutôt estival (randonnée et activités de pleine nature en tout genre) théoriquement plutôt « léger » en termes d'aménagement et d'impact, ou du moins perçu comme tel – de nombreux exemples témoignent du contraire, à commencer par la création des premières « stations » comme Chamonix ou Zermatt –, et un tourisme plus récent, incontestablement plus lourd, qui est celui des sports d'hiver (stations de ski), aujourd'hui confronté à la nécessité de sécuriser ses ressources nivales, dans le contexte incertain du changement climatique. Si l'un était estival et l'autre hivernal, la bi saisonnalité a d'ailleurs tendance à gagner pour les deux (randonnée hivernale, à pieds, à ski et en raquettes, développement de l'escalade de cascades de glaces, et inversement ski sur les glaciers ou stations de ski animées l'été par d'autres activités, utilisation des télésièges pour la randonnée estivale et le bike-mountain...etc). En dépit de fluctuations interannuelles, liées à la conjoncture économique, sociale ou climatique, les fréquentations ont crû continûment en volume, tandis que l'accès à la montagne se démocratisait<sup>1</sup>. A partir des activités originelles – marche, ski, alpinisme –, les pratiques se sont plus récemment segmentées et hybridées (années 1980), avant de se diversifier (années 2000), pour reprendre la distinction opérée par P. Bourdeau (Augustin, Bourdeau et Ravenel, 2008). De nouvelles destinations, andines ou himalayennes notamment – sur

les traces des « conquérants de l'inutile » (L. Terray) –, ont aussi progressivement élargi la palette des espaces fréquentés (raid, trekking, tourisme « d'aventure »...), selon des modalités diverses mais qui présentent le cas échéant quelques similitudes avec le modèle alpin initial (Boujrouf & alii, 1998).

- 2 De manières différentes, par le jeu des transferts de revenus, de population, de modèles culturels ou de modes de vie (effets de domination), comme par l'impact direct des aménagements qu'ils impliquent et des pratiques qui les sous-tendent, ces deux types de tourisme exercent une pression sur les hautes montagnes, tant sur les éléments d'un milieu « naturel » souvent fragile (sols, ressource en eau, flore, faune...) (Escourrou, 1993), que sur des contextes sociaux et économiques locaux, souvent déstabilisés (situations de déprise) et plus ou moins résilients. A l'évidence, les « retombées » touristiques sont susceptibles de participer au développement des espaces montagnards (revenus directs, créations d'emplois, poids de l'économie « résidentielle » (Davezies, 2003 ; Talandier, 2007)), mais les effets induits engendrent aussi des mutations profondes, plus ou moins rapides, dans les activités traditionnelles (notamment agro pastorales), et donc dans les modes d'usage et de mise en valeur de l'espace. Il en résulte fréquemment une altération de paysages ou d'écosystèmes, directe et massive dans le cas des aménagements d'une station de sports d'hiver ou de l'implantation d'aires résidentielles, indirecte et étalée dans le temps lorsqu'elle résulte de l'abandon des versants ou des fonds de vallée aux dynamiques végétales spontanées. Insidieuses ou brutales, ces mutations environnementales vont à l'encontre d'une volonté générale de préservation de ces milieux, qui font souvent, dans le même temps, l'objet de différents processus de patrimonialisation : la montagne demeure en effet l'une des principales métaphores sociales de la « nature », avec une sorte « d'étagement » de ses représentations sociales calqué sur celui des milieux, qui réserve à la haute-montagne la figure d'une nature « sauvage », espace de confrontation directe, physique et psychologique, entre le touriste et la nature, et croit distinguer dans les alpages et les paysages valléens, façonnés par les activités agro-pastorales, la figure rêvée d'une ruralité traditionnelle dans laquelle l'adaptation des hommes à leur environnement confinerait à la symbiose. Dans cet espace d'évasion mythifié, pourtant, les représentations culturelles dominantes ne s'accordent plus toujours avec une réalité environnementale, paysagère et sociale mutante, reflet d'une multifonctionnalité croissante qui peut induire une perte de sens.
- 3 Issue avec quelque retard de la notion de développement durable, nourrie par les expériences antérieures d'« écotourisme »<sup>2</sup> et par les travaux pionniers sur la notion de « capacité de charge » des sites touristiques (Butler, 1980 ; Thurot, 1980), le concept de « tourisme durable » a progressivement gagné du terrain dans les instances internationales – adoption par l'Union Européenne de L'Instrument Financier pour l'Environnement (LIFE) en 1992 (Lozato-Giotard, 2006), rédaction par l'ONU de la charte mondiale du tourisme durable en 1995, élaboration en 1997 par Europarc (fédération des Parcs et espaces protégés d'Europe) d'une Charte Européenne du Tourisme Durable dans les Espaces Protégés, adoption par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) du code d'éthique du tourisme en 1999. L'examen des douze principes fondamentaux de la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés (CETD), issus d'un processus collectif confié au pilotage de la Fédération Française des Parc Naturels Régionaux, et dont 75 aires protégées européennes – parmi elles plusieurs espaces de haute-montagne – sont aujourd'hui signataires, permet tout à la fois de cerner les ambitions, de préciser les orientations opérationnelles, mais aussi de pressentir les limites de cette approche

« vertueuse » des activités et du développement touristiques<sup>3</sup>. A partir de la reconnaissance du caractère patrimonial (naturel et culturel) de ces espaces et de la nécessité de les préserver (principe 1), il s'agit de trouver les voies d'un développement touristique et d'une gestion des activités qui concilie l'exigence environnementale première avec les intérêts des résidents, dont la qualité de vie ne doit pas pâtir (principe 9), des visiteurs, auxquels il faut offrir une « *expérience de haute qualité* » (principe 5), et des opérateurs économiques, tout particulièrement à l'échelle locale, qui doivent en retirer des bénéfices (principe 11). Trois niveaux de mise en œuvre sont implicitement suggérés, dans le désordre, de la simple réduction des impacts négatifs (principe 12) à l'articulation protection / valorisation, sinon même, idéalement, à leur synergie (principe 10). Pour tendre vers ce tourisme « respectueux » des ressources naturelles et culturelles comme des populations résidentes, la charte préconise un effort particulier de diffusion de l'information environnementale vers les opérateurs (principe 9) et vers les visiteurs (principe 8), le choix de démarches participatives ouvertes à l'ensemble des acteurs (principe 3), l'adoption commune d'une « *stratégie* » et d'un « *plan d'action* » (principe 4), et la création de « *produits touristiques spécifiques* » (principe 6). Au-delà d'un premier volet qui entend inscrire l'action dans le territoire à l'aide d'un diagnostic partagé de l'espace protégé, les volets II et III se proposent de cibler deux groupes distincts d'acteurs économiques, les entreprises locales et les tour opérateurs.

- 4 Par rapport à de telles démarches, les territoires montagnards représentent un champ d'expérimentation privilégié en matière d'ajustement des activités et des pratiques touristiques aux fragilités réelles ou supposées des milieux et des espaces (Clarimont, Vlès, 2008). Dans des contextes aussi différents que ceux des espaces protégés (Parcs nationaux, Réserves, Parcs naturels régionaux...) ou ceux des grandes stations de sports d'hivers, dans les pays du Nord comme dans ceux du Sud, la question de la durabilité des formes de développement touristique se fait jour dans la gouvernance des territoires, avec, au-delà du discours et des effets d'annonces tels que l'adhésion aux principes des chartes citées plus haut, un souci plus ou moins affirmé du passage à l'opérationnel. Mais, sans méconnaître l'intérêt des nombreuses expériences qu'elles inspirent, et au risque d'être « politiquement incorrect », force est de reconnaître le caractère souvent assez incantatoire de ces documents. D'abord parce que leur rédaction – soigneusement équilibrée – évite de souligner de manière trop explicite la possible incompatibilité entre la poursuite du développement touristique sous ses formes les plus massives – mais aussi les plus significatives au plan économique – et les objectifs de préservation et de bonne gestion du milieu naturel. Ce faisant, ils ne sont guère moins ambigus que les dispositions de la loi montagne française de 1985, déjà sous-titrée « développement et protection », deux objectifs explicités séparément dans les deux premiers points de la loi, et dont les contradictions se sont tout particulièrement manifestées à l'occasion des créations d'UTN. (Unités Touristiques Nouvelles), sources « *d'ardentes joutes politiques locales entre aménageurs et protecteurs, et de litiges portés devant les Tribunaux administratifs* » (Deprest, 1997). L'intensité de ces conflits d'acteurs (Gerbaux & Marcelpoil, 2006) laisse donc également perplexe devant le parti pris systématique de ces chartes en faveur de modes de gouvernance fondés sur les démarches concertées et participatives, dans la mesure où leur succès implique peu ou prou l'hypothétique adhésion volontaire des acteurs à des « codes de bonne conduite » dont le contenu serait susceptible de remettre en cause leurs pratiques courantes et d'aller directement à l'encontre de leurs intérêts ; l'analyse de l'expérience des « agendas 21 » aux échelles urbaines et territoriales tend du reste à montrer que « *derrière une façade de démocratie participative, l'approche des agendas 21 locaux*

est bel et bien institutionnelle [et] s'appuie sur les pouvoirs locaux constitués » (Mancebo, 2006). Mais cette approche « localiste », source d'hétérogénéité, laisse aussi en suspens la définition du rôle de l'Etat, dans la clarification d'un référentiel scientifique, technique et juridique commun, dans la mise en place et le contrôle des procédures d'évaluation, et dans sa fonction d'arbitrage entre groupes d'acteurs et entre options de développement.

- 5 A travers les six articles qui composent ce numéro spécial de la RGA, qui jouent sur les échelles (station, micro-territoire régional, massif) et les espaces (Pyrénées françaises et espagnoles, Alpes, Himalaya népalais), il s'est agi d'une part d'évaluer les pratiques touristiques et leurs effets directs et induits dans les territoires montagnards à travers le prisme de la durabilité, et d'autre part d'analyser des expériences explicites de tourisme durable en montagne. Ceux qui portent sur le cas français témoignent tous, à leur manière, de la prégnance d'un modèle de développement de la fréquentation touristique dans lequel le retour sur investissement par rapport à l'aménagement lourd du milieu montagnard pour la pratique du ski, sensé maintenir le niveau de fréquentation, passe obligatoirement par la réalisation et la commercialisation de nouveaux programmes immobiliers. Face à cette logique, dont on ne saurait toutefois oublier les transferts financiers, le regain d'activité et les possibilités d'emploi qu'elle a assuré à certains espaces montagnards depuis le « plan neige » des années 1960 – soit un demi-siècle –, la mise en œuvre des principes du tourisme durable semble peiner à quitter le registre des déclarations d'intention pour s'inscrire dans l'opérationnalité à court terme, lorsqu'elle ne relève pas plutôt d'une sorte de « *greenwashing* », valorisé au plan de la communication, mais se gardant bien de toucher au moteur économique du modèle de développement. La réalité est têtue : moins encore en montagne qu'ailleurs il n'existe de tourisme sans effet sur l'environnement physique et humain dans lequel il se déploie, et, comme le rappelle R. Knafou (2003), la logique économique *stricto sensu* du développement de l'activité touristique est bien celle de l'élargissement des clientèles, c'est-à-dire celle de l'accroissement des fréquentations<sup>4</sup>. Si elle a un sens, la notion de « capacité de charge » est à interpréter au plan écologique, comme un seuil au-delà duquel la résilience à court terme de milieux régulièrement fréquentés par les touristes n'opère plus, et non au plan économique, comme un hypothétique seuil de mise en péril de la « ressource » touristique. L'exemple du tourisme de trekking dans l'Himalaya, où les flux touristiques, les effets de concentration spatiale, l'ampleur des aménagements dédiés au tourisme et le niveau de développement des sociétés locales sont sans commune mesure avec ceux des Alpes ou des Pyrénées, témoigne d'ailleurs des possibilités de convergence de facto entre modération de l'impact environnemental d'une fréquentation en croissance et développement socio-économique local. Mais il n'invalide pas pour autant le constat d'une mobilisation des principes du développement durable, sous l'égide de l'Etat népalais, au service de la consolidation de la ressource touristique en termes d'image, et, à partir de là, des stratégies de communication vis-à-vis des clientèles issues des pays développés.
- 6 L'évolution vers la durabilité des formes et des activités touristiques en haute-montagne ne semble ainsi pas procéder d'une adhésion sans réserve des opérateurs et des gestionnaires locaux, ni même d'une large majorité des clientèles, aux préceptes pourtant souvent affichés du tourisme durable. Les effets d'inertie résultant de mentalités profondément ancrées, les résistances découlant des rentes de situation, et tout particulièrement les non-dits sur l'attachement récurrent au cycle équipement sportif lourd/croissance du nombre de lits sur lequel repose toujours le modèle « productiviste »

du développement<sup>5</sup>, freinent en effet la mise en œuvre des ambitions affichées – limitation des fréquentations, protection des sites et des milieux remarquables, gestions plus restrictives de l’urbanisme, recours aux énergies renouvelables, traitement des déchets et des effluents, préservation du patrimoine et des identités culturelles... Sans doute, pour que s’opère un véritable changement de paradigme, faudra-t-il que la pression de facteurs externes disqualifie définitivement, au plan économique, le modèle précédent : au nombre de ces facteurs se trouvent d’abord l’évolution du pouvoir d’achat des clientèles (vis-à-vis des prestations touristiques, comme vis-à-vis de l’investissement immobilier), et les contraintes et coûts supplémentaires induits par le changement climatique, dont on suppose généralement qu’il se traduira par un enneigement globalement moindre et plus capricieux. L’effet de ciseau, qui s’est déjà produit pour nombre de petites stations – baisse des fréquentations et du chiffre d’affaire / hausse des coûts de fonctionnement et d’investissement / montée du risque financier par rapport aux nouveaux équipements et aux programmes immobiliers – ne peut en effet que renforcer l’intérêt pour des formes de développement moins coûteuses, et rendre attentif aux nouvelles attentes du public qu’évoque l’article de Philippe Bourdeau (nouvelles formes de pratique, et lente affirmation de la conscience environnementale). Mais ces articles montrent aussi qu’il n’est pas certain que le tournant vers un tourisme durable en montagne puisse faire l’économie d’une impulsion politique forte, régulatrice et planificatrice, à même d’imposer ses principes aux échelles locales (François & Marcelpoil, 2008).

---

## BIBLIOGRAPHIE

AUGUSTIN J.P., BOURDEAU P., RAVENEL L., 2008. – *Géographie des sports en France*. Coll. Sciences, Corps et Mouvement, Vuibert, 179 p.

BARON-YELLÈS N., 1999. – *Le tourisme en France. Territoires et stratégies*. Coll. Prépas Géographie, Armand-Colin, 220 p.

BOUJROUF S., BRUSTON M., DUHAMEL P., KNAFOU R., SACAREAU I., 1998. – « Les conditions de la mise en tourisme de la haute montagne et ses effets sur le territoire. L’apport d’une comparaison entre le Haut-Atlas, le Népal mise en perspective à l’aide du précédent alpin (exemple du massif du Mont-Blanc) ». *Revue de Géographie Alpine* n°1, T. 86, pp. 67 -82.

BRIFFAUD S., 1989. – « Découverte et représentation d’un paysage. Les Pyrénées du regard à l’image (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) ». In *Pyrénées, un paysage à la croisée des regards (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, ville de Toulouse-Ascode, repris in "La théorie du paysage en France" (1995), dir. A. Roger, coll. pays/paysages, Champ Vallon, pp. 224-259.

BUTLER R.W., 1980. – “The Concept of a Tourist Area Cycle of Evolution : Implications for Management of Resources”. *The Canadian Geographer* n°1, pp. 5-12.

CLARIMONT S., VLÈS V. (dir.), 2008. – *Tourisme durable en Montagne. Entre discours et pratiques*, AFNOR, 226 p.

DAVEZIES L., 2003. – *Un essai de typologie des formes du développement territorial en France*. Rapport à l'Institut de la Caisse des Dépôts pour la Recherche et à la Caisse des Dépôts, CÉIL-CRETEIL, Université de Paris 12, Créteil, polyg. 57 p. & annexes.

DEBARBIEUX B., 1993. – « Du haut lieu en général et du Mont-Blanc en particulier ». In *L'espace Géographique* n°1-93, pp. 5-13.

DEPREST F., 1997. – *Enquête sur le tourisme de masse. L'écologie face au territoire*. Coll. Mappemonde, Belin, 2017 p.

ESCOURROU P., 1993. – *Tourisme et environnement*. Coll. Mobilité spatiale, Sedes, Paris, 239 p.

FRANÇOIS H., MARCELPOIL E., 2008. – « Mutations touristiques, mutations foncières : vers un renouvellement des formes d'ancrage territorial des stations ». In *Tourisme durable en Montagne. Entre discours et pratiques*, S. Clarimont & V. Vlès (dir.), AFNOR, pp. 177-195.

GERBAUX F., MARCELPOIL E., 2006. – « Gouvernance des stations de montagne en France : les spécificités du partenariat public-privé ». *Revue de géographie alpine*, T. 94, n°1, pp. 9-31.

KNAFOU R., 2003. – « Vers un tourisme responsabilisé ». In *Le tourisme. Acteurs, lieux, enjeux*, M. Stock (dir.), chap. 6, pp. 213-257.

KNAFOU R., 1991. – « La crise du tourisme dans les montagnes françaises. Un système qui a fait ses preuves et son temps ». *Dossier de la Revue de géographie alpine*, n°6, pp. 13-21.

LOZATO-GIOTARD J.P., 2006. – *Le chemin vers l'écotourisme. Impact et enjeux environnementaux du tourisme aujourd'hui*. Coll. Changer d'ère, Delachaux & Niestlé éd., Paris, 192 p.

MANCIBO F., 2006. – *Le développement durable*. Coll. U-Géographie, Armand Colin, 270 p.

TALANDIER M., 2007. – *Un nouveau modèle de développement hors métropolisation. Le cas du monde rural français*. Thèse de Doctorat en Urbanisme, Aménagement et Politiques Urbaine, Paris XII / Institut d'Urbanisme de Paris, 379 p. + annexes.

TARDIF J., 2003. – « Ecotourisme et développement durable ». *Vertigo* n°1, vol. 4, 10 p. <http://vertigo.revues.org/index4575.html>

THUROT J.M., 1980. *Capacité de charge et production touristique*. CHET, Aix-en-Provence, vol. 43.

## NOTES

1. Bien que cette évolution marque le pas à partir des années 1990 (Baron-Yellès, 1999).
2. Sans être beaucoup plus clairement défini, ce néologisme est bien antérieur à l'expression « tourisme durable », et désigne dès les années 1970 des phénomènes touristiques à caractère diffus, à faible impact sur les milieux et les sociétés réceptives et faible capacité de charge, soutenu par des approches « écologiques » respectueuses de l'environnement et des cultures locales. (Tardif, 2003).
3. [www.european-charter.org](http://www.european-charter.org)
4. R. Knafou évoque « la formule aussi célèbre que fautive : « trop de tourisme tue le tourisme », fautive parce que jusqu'à présent du moins, (...) on ne connaît pas d'exemple de lieu touristique qui ait périclité en raison d'excès de touristes. ».
5. En dépit de l'annonce toujours renouvelée depuis un bon quart de siècle de son état de crise et de son prochain effondrement (Knafou, 1991).